

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0886

26-A-0266	MARCQ EN BAROEUL - Avenue de la Marne - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-DD-0822	CROIX - LMH - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0833	SAINGHIN EN WEPPE - Rue Gambetta - Procédure transactionnelle d'indemnisation des commerçants et artisans à l'occasion de travaux - Périmètre d'éligibilité
26-DD-0834	FOREST-SUR-MARQUE - VILLENEUVE D'ASCQ - TRESSIN - WILLEMS - Val de Marque - Association RÊVES Antenne de Lille - Convention d'occupation temporaire

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 2 sept. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

